

MONITEUR DE NATATION

1. MISSION

Sous la responsabilité du Chef de bassin, le Moniteur de Natation enseigne, anime les activités aquatiques et assure la sécurité de la clientèle.

2. FONCTIONS

2.1 Fonctions pédagogiques

- Encadre les activités aquatiques (scolaires, école de natation, activités encadrées, cours de natation adulte, etc.) ;
- Dispense les brevets de natation
- Assure la progression technique des groupes qui lui sont confiés.
- Renseigne, oriente et conseille les usagers.

2.2 Animation du site

- Organise et met en oeuvre des animations, des événements et des manifestations diverses (ludiques, compétitives, relation publique, etc.)
- Participe activement aux réunions mises en place par sa direction et tient informé régulièrement le Chef de bassin sur le déroulement des activités dont il a la charge.
- Participe au développement des activités, en étroite collaboration avec le Chef de bassin et est force de proposition.

2.3 Surveillance des bassins

- Assure la sécurité du public
- Veille à l'entretien et au bon usage de l'ensemble du matériel et des installations qui lui sont confiés
- Veille aux normes d'hygiène, contribue à la propreté de l'équipement.
- Assure l'installation des équipements spécifiques : lignes d'eau, matériels pédagogiques, boule à vagues...
- Participe à la maintenance technique de la piscine (notamment en période de vidange des bassins) et assure certains prélèvements obligatoires sur la qualité de l'eau.

3. LIAISONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

Le Moniteur de Natation est placé sous l'autorité et la responsabilité du Chef de bassin, qui fixe ses objectifs et évalue ses résultats. Il entretient des relations multiples avec les autres membres de l'équipe de l'établissement.

4. QUALIFICATION, COMPETENCES ET QUALITES PERSONNELLES

Diplôme exigé : BEESAN ou BP JEPS AAN

- Connaissance de l'enseignement de la natation et des activités aquatiques ainsi que des règles et normes d'hygiène et de sécurité appliquées au domaine de l'activité
- Capacité pédagogique favorisant l'épanouissement et le plaisir de chacun dans la pratique des activités aquatiques.
- Connaissance des installations et équipements spécifiques.
- Expérience avérée de l'encadrement dans le milieu des piscines
- Capacité et aptitude à agir sur le terrain de manière opérationnelle, efficace et rapide
- Capacités relationnelles et de travail en équipe
- Sens de l'accueil, de la qualité des relations et du contact, avec les clientèles, le personnel, les partenaires
- Curiosité face aux évolutions des techniques et de la législation (sécurité des équipements)

5. NIVEAU DE CLASSEMENT

Groupe 3 de la CCNS

Position : Employé